Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 037-213702236-20261012-D2026_60-DE

Commune de SAINT-LAURENT-DE-LIN

Canton de Langeais

Département d'Indre et Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

==========

Séance du 12 Octobre 2026

==========

DELIBERATION N° 2026-60

L'an deux mil vingt-six, le douze Octobre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SORIN.

Étaient présents : M. SORIN, Mme DUSSAUT, M. PINSON, M. DANIAU, Mme ACOULON, Mme BLIN-LABBÉ, M. BOUCHET, M. BOUCLÉ, Mme BOUREAU, M. GUIGNON.
Absents excusés : Mme MAIGNE.
Absents : /
Pouvoirs : /
Secrétaire de séance : Mme DUSSAUT Cécile
Date de convocation : 01/10/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de votants : 10

OBJET : Acquisition d'un plateau remorque agricole auprès d'un particulier

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune dispose actuellement d'un plateau remorque agricole GRUAU, du même modèle que celui proposé à la vente, mais que celui-ci est aujourd'hui vieillissant et nécessite son remplacement.

Afin de maintenir un matériel adapté aux besoins des services communaux, le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'un plateau remorque agricole GRUAU G400, présentant les mêmes caractéristiques que le matériel actuellement détenu par la Commune, mais dans un meilleur état général.

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de vente faite par Monsieur BOUILLEAU Christian, demeurant 15 rue du Vau de Chevré – 49350 La Breille-les-Pins, concernant le plateau remorque agricole présentant les caractéristiques suivantes :

- Date de première mise en circulation : 20 juin 1975 ;
- Marque : GRUAU ;
- Type : G400 ;
- N° dans la série du type : 76580 ;
- PTC : 4 900 kg.

Le prix de vente proposé par Monsieur BOUILLEAU Christian s'élève à 3 500,00 €, sans TVA.
Le Conseil Municipal, considérant l'état vieillissant du matériel actuellement détenu par la Commune et l'intérêt de le remplacer par un matériel de même modèle en meilleur état, décide de procéder à cette acquisition.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 037-213702236-20261012-D2026_60-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'acquisition auprès de Monsieur BOUILLEAU Christian, demeurant 15 rue du Vau de Chevré – 49350 La Breille-les-Pins, d'un plateau remorque agricole GRUAU, pour un montant de 3 500,00 €, sans TVA ;
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au **chapitre 21 – Article 2188, opération 40 « ACQUISITIONS DIVERSES »** du budget 2026 de la Commune ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cet achat.

Délibération publiée ou notifiée le 15 octobre 2026 et exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de TOURS le 15 octobre 2026 par voie dématérialisée.

La Secrétaire de séance,
Mme DUSSAUT Cécile

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul. SORIN

MAIRIE de SAINT-LAURENT-DE-LIN (Indre et Loire)